

Institut Européen des Jardins & Paysages

Inventaire des parcs et jardins de France

Inventaire du Maine-et-Loire

Domaine des Rochettes

Auteur(s) : Comité des Parcs et Jardins de France

Inventaire des parcs et jardins de France
Inventaire du Maine-et-Loire
Domaine des Rochettes

Nom du parc	Domaine des Rochettes
Commune	Ombree d'Anjou
Département	Maine-et-Loire
Région	Pays de la Loire
Auteur/ Créateur	Ghislaine Carlo
Type de propriétaire	Propriétaire privé
Coordonnées	Route de Juigné 49420, Ombree d'Anjou Mail : contact@domainedesrochettes.com www.domainedesrochettes.com
Localisation	Latitude : 47.7168983 Longitude : -1.1775976
Source	Inventaire des Parcs et Jardins – Comité des Parcs et Jardins de France – mai 2007

Historique

Depuis sa création en 1972 par Ghislaine Carlo, le Domaine des Rochettes a acquis une réputation d'expertise dans la culture des grands végétaux d'agrément, à travers une cinquantaine d'espèces différentes, notamment les camélias dont il est devenu un spécialiste mondial reconnu.

Description

Ce lieu d'exception en Europe propose des arbres adultes élevés pour en faire de véritables oeuvres d'art recherchées des collectionneurs du monde entier. Adossé à la forêt de Juigné, cette pépinière-jardin se découvre comme un arboretum où chaque arbre est mis en scène et en valeur. Les alignements formels sont bannis de ce domaine où l'on cultive l'exception.

Documents iconographiques

*Inventaire des parcs et jardins de France
Inventaire du Maine-et-Loire
Domaine des Rochettes*





Informations complémentaires sur le parc/jardin

Superficie : 5ha

Botanique

Arbustes : Acers palmatum les plus grands d'Europe, Camellia japonica, topiaires...

Renseignements pratiques

Ouverture au public : oui

Durée de la visite : 01h00

Visite libre : oui

Visite guidée : oui

Documents disponibles : fiche de visite et plan du jardin

Caractéristiques du parc/jardin

Type de jardin: Arboretum

Statut du jardin: privé

Accueil du public: ouvert au public

Classification: Aucune classification